



---

De la morphologie

Author(s): André Martinet

Source: *La Linguistique*, Vol. 1, Fasc. 1 (1965), pp. 15-30

Published by: [Presses Universitaires de France](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/30248035>

Accessed: 08/05/2011 17:07

---

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of JSTOR's Terms and Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>. JSTOR's Terms and Conditions of Use provides, in part, that unless you have obtained prior permission, you may not download an entire issue of a journal or multiple copies of articles, and you may use content in the JSTOR archive only for your personal, non-commercial use.

Please contact the publisher regarding any further use of this work. Publisher contact information may be obtained at <http://www.jstor.org/action/showPublisher?publisherCode=puf>.

Each copy of any part of a JSTOR transmission must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed page of such transmission.

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).



*Presses Universitaires de France* is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *La Linguistique*.

<http://www.jstor.org>

# DE LA MORPHONOLOGIE

par ANDRÉ MARTINET

Il est rare qu'on puisse dater avec certitude la naissance d'un terme nouveau : « phonème », que la phonologie pragoise a redéfini et qu'elle tenait de Baudoin de Courtenay et de Chtcherba, a certainement plus de cent ans d'existence. En France, les linguistes l'employaient couramment pour désigner les sons du langage dans les années qui ont suivi la première guerre mondiale, et les encyclopédies du début du siècle connaissent le terme.

Il en va autrement de « morphonologie ». L'haplologie consciente et volontaire que représente ce terme semble bien avoir vu le jour lors du I<sup>er</sup> Congrès des Philologues Slaves de Prague, en octobre 1929. C'est Nicolas S. Troubetzkoy qui le propose dans une notice publiée dans le premier volume des *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*<sup>1</sup>. Il le fait non sans une trace d'hésitation : on n'était pas encore habitué aux débauches terminologiques que nous avons connues depuis. Pour désigner un nouveau champ d'études dont il esquisse le programme, il suggère le terme de « morpho-phonologie » qu'il propose immédiatement d'abrégier en « morphonologie ». Ce terme est repris, deux ans plus tard, dans le *Projet de terminologie standardisée*<sup>2</sup>, sous sa forme écourtée et sans mention de la « morpho-phonologie ». Il fera désormais partie de l'usage général de l'École de Prague et de ceux qui s'inspirent de son enseignement.

Dans son livre *Language*<sup>3</sup>, paru en 1933, Leonard Bloomfield traite des problèmes abordés par Troubetzkoy dans sa notice, mais sans référence à la « morphonologie ». Le chapitre de

1. P. 85 à 88.

2. *T.C.L.P.*, 4, p. 321.

3. New York, 1933, chap. 13.

Bloomfield est le point de départ de ce qui se fera dans ce domaine aux États-Unis, mais ce n'est qu'en 1939 qu'on relève sous la plume de cet auteur, le terme de *morphophonemics* qui s'impose immédiatement aux linguistes américains. *Morphophonemics* apparaît dans le titre même de sa contribution aux Études phonologiques dédiées à la mémoire de N. S. Troubetzkoy (*T.C.L.P.* 8)<sup>4</sup>, et il ne peut faire de doute que ce composé reproduise le terme troubetzkoyen de « morphologie », avec refus de l'haplogogie, jugée sans doute trop fantaisiste, et remplacement de « phonologie » par son équivalent américain usuel *-phonemics*. Dans le volume de la revue *Language*<sup>5</sup>, paru en cette même année 1939, Morris Swadesh et Charles F. Voegelin publient un article intitulé *A Problem in Phonological Alternation*, où l'adjectif *phonologic(al)* se trouve opposé à *phonemic* et employé pour désigner ce qui est l'objet de la morphologie. Il s'agit, chez les deux disciples d'Edward Sapir, d'un reflet de l'enseignement de leur maître<sup>6</sup>. Mais les auteurs jugent utile d'ajouter, entre parenthèses, *morphophonemic* après leur premier emploi de *phonologic* et, un peu plus loin, ils prennent à leur propre compte le terme *morphophoneme* dérivé de *morphophonemics* par soustraction.

Pour Troubetzkoy<sup>7</sup>, la morphologie est un chapitre particulier de la description des langues (distinct de la phonologie « qui étudie le système des phonèmes » et de la morphologie « qui étudie le système des morphèmes ») qui traite de « l'utilisation morphologique des différences phonologiques ». Ceci reste bien vague, mais la référence aux alternances, qui suit immédiatement, précise utilement cette définition : dans les mots russes *ruka* « main » et *ručnoj* « manuel », *ruk-* et *ruč-* représentent un même morphème « qui vit, dans la conscience linguistique... sous une forme *ruk/č*, où *k/č* est une idée complexe ». Ce sont de telles « idées complexes » de deux ou de plus de deux phonèmes susceptibles d'alterner dans un seul et même morphème qu'on se propose de désigner comme des

4. *Menomini Morphophonemics*, p. 105 à 115.

5. Vol. 15, p. 1 à 10.

6. Cf. Edward SAPIR, La réalité psychologique des phonèmes, *Journal de psychologie normale et pathologique*, 30, 1933, p. 247 à 265 ; repris en anglais (*The Psychological Reality of Phonemes*), dans *Selected Writings of Edward Sapir* Berkeley, Los Angeles, 1951, p. 46 à 60.

7. *T.C.L.P.*, 1, p. 85.

« morphonèmes ». L'auteur précise qu'il s'agit d'alternances de phonèmes, et non de variantes : le *-k-* de *ruki* « mains », qui est palatal, est le même phonème que celui de *ruka* « main », qui est postpalatal, et ils ne sauraient former un morphonème ; *k* et *č* sont deux phonèmes distincts, comme le montrent les mots *kuma* « commère » et *čuma* « peste » ; précisons que dans *ručnój*, ce n'est pas le contexte phonique *-nó-* qui change le *k* de *ruka* en *č*, puisque *-k-* se maintient dans *oknó* « fenêtre ». On nous met expressément en garde (p. 87) contre la confusion entre les alternances morphologiques et « les alternances », conditionnées de l'extérieur (phonétiquement)... (par ex. le remplacement des consonnes sourdes par des sonores devant sonore, et des consonnes sonores par des sourdes devant consonne sourde). En d'autres termes, il n'y a pas alternance morphologique là où le remplacement d'une consonne ou d'une voyelle par une autre est automatiquement déterminé par le contexte phonique : dans *ryba* « poisson » et *rybka* [rypka] « petit poisson », il n'y a pas de morphonème *b/p*, non point parce que l'orthographe a, de part et d'autre, *-b-*, mais parce que, devant le *k* de *rybka*, un Russe ne saurait prononcer une autre labiale orale que [p]. Ce sont des situations de ce genre qu'on a désignées un peu plus tard comme des neutralisations<sup>8</sup>. On précise bien (p. 87) que « la morphonologie... réalise une union de la morphologie avec la phonologie ». Sans doute ce terme d' « union » laisse-t-il présager toutes les confusions à venir ; mais il reste clair que la morphologie n'est pas un chapitre ou une annexe de la phonologie, mais une discipline particulière.

Cette netteté des contours respectifs des divers aspects de la linguistique descriptive à ses débuts, va malheureusement souffrir du fait de la parution, en 1934, d'une morphologie du russe, de Troubetzkoy lui-même, présentée comme la seconde partie d'une *Description phonologique du russe moderne*<sup>9</sup>. La première partie, la « phonologie proprement dite », confiée à Roman Jakobson, n'a jamais vu le jour. On comprend comment la publication d'une morphonologie comme le seul chapitre existant d'une description phonologique a pu favoriser une

8. Cf. *T.C.L.P.*, 6, N. S. TROUBETZKOY, Die Aufhebung der phonologischen Gegensätze, p. 29 à 45, et André MARTINET, Neutralisation et archiphonème, p. 46 à 57.

9. Das morphonologische System der russischen Sprache, *T.C.L.P.*, 5.

tendance toujours latente à confondre les deux domaines.

La façon dont Troubetzkoy organise son ouvrage va, de son côté, contribuer à estomper les différences fondamentales entre phonologie et morphologie. Il distingue bien entre les modifications combinatoires (*kombinatorische Morphemveränderung*) et les modifications qui ne sont pas sous la dépendance du contexte phonique (*freie Morphemveränderung*) les seules qu'il désigne comme des alternances (*Alternationen*). Mais il néglige certaines précautions indispensables : les modifications combinatoires correspondent normalement à des neutralisations (type *ryba/rybka*, /ribă/ ~ /riPkă/) et on aurait dû nous rappeler expressément qu'elles n'entraient pas dans le cadre de la morphologie, mais dans celui de la phonologie.

D'autre part, se sont glissés parmi les modifications combinatoires certains cas où, dans un contexte phonique donné, on constate tantôt la confusion de deux phonèmes, tantôt le maintien de la distinction : entre voyelles, le groupe *-čn-* de la graphie se prononce [šn] dans *skučnyĭ* « ennuyeux », mais [čn] dans *večnyĭ* « éternel » ; la tendance à confondre /č/ et /š/ devant /n/, a dû exister à une époque probablement assez récente, puisqu'elle ne se manifeste pas dans l'orthographe, mais elle a été surmontée, tout en laissant des traces comme la prononciation [š] du *-čn-* de *skučnyĭ* ; /č/ et /š/ sont aujourd'hui distincts devant /n/ ; le remplacement de /č/ par /š/, n'étant plus phoniquement conditionné, entre dans la classe des alternances, c'est-à-dire appartient réellement à la morphologie. Le placer parmi les neutralisations ne peut que contribuer à embrouiller le lecteur déjà défavorablement conditionné par le titre de l'ouvrage.

Dans sa *Morphologie*, Troubetzkoy indique constamment, au moyen de signes particuliers, les produits de la neutralisation. On sait que, dans le corps des mots russes et dans les syntagmes prépositionnels, la distinction entre les sourdes et les sonores, /t/ et /d/ par exemple, ne se maintient que devant voyelle, /l/, /r/, /m/, /n/ et /v/ ; ailleurs, c'est-à-dire devant les occlusives et les fricatives autres que /v/, le choix de [t] ou de [d] est sous la dépendance du contexte, [t] devant les consonnes sourdes, [d] devant les consonnes dont la sonorité est distinctive ; en d'autres termes, l'opposition /t/ ~ /d/ se neutralise dans ces positions. Une préposition comme *pod* se prononcera

avec un /-d/ devant voyelle suivante, dans *pod oknom* /păd-ăknòm/ « sous la fenêtre » par exemple ; la préposition *ot* aura /t/ dans les mêmes conditions, dans *ot okna* /ăt-ăknà/ « depuis la fenêtre » par exemple. Mais si *pod* ou *ot* figurent devant un substantif commençant par une occlusive, comme *kom* « motte » ou *gorod* « ville », la consonne finale de la préposition sera la même pour *pod* et pour *ot* : dans *pod komon* « sous la motte », *ot koma* « depuis la motte », on entendra un [t] devant le /k/ sourd de *komon*, *koma*, et dans *pod gorodom* « sous la ville », *ot goroda* « depuis la ville » un [d] devant le /g/ sonore de *gorodom*, *goroda*. Dans les positions de neutralisation, la transcription phonologique fera usage d'un caractère particulier, ici /T/ dans /păT-kòmăm/, /ătT-kòmă/, /păT-gòrădăm/, /ătT-gòrădă/ ; /T/ désigne une unité phonologique qui se différencie des autres de la même langue uniquement par son articulation apico-dentale et non nasale, sans qu'intervienne la distinction entre la présence ou l'absence des vibrations glottales. Cette unité peut être définie comme l'archiphonème apical non nasal.

Une transcription phonologique qui note les archiphonèmes a un inconvénient majeur : on tendra à s'y référer pour décider s'il y a ou non alternance, et il nous en faudra constater une dans le cas de morphèmes *pod* et *ot*, puisqu'ils se transcrivent respectivement comme /păd/ dans /păd-ăknòm/ et /păT/ dans /păT-kòmăm/, comme /ăt/ dans /ăt-ăknà/ et /ătT/ dans /ătT-kòmă/. Si l'on s'en était tenu à la graphie traditionnelle (donnée ici en translittération), qui est *pod* et *ot* dans tous les cas, il n'aurait pas été question d'alternances. De même, si l'on avait dûment relevé les neutralisations (celle de sonorité et celle selon laquelle l'opposition /o/ ~ /a/ se neutralise partout ailleurs que dans la syllabe accentuée, d'où la transcription /păd-ăknòm/ pour ce qui s'orthographie *pod oknom*) sans pourtant les transcrire et en faisant confiance au contexte pour les rappeler, *pod* pourrait être transcrit uniformément /pod/ ; cette graphie correspondrait à des prononciations [pɔd], [pət], [pad], [pat], [pɔd], [pət], toujours prévisibles en référence au contexte phonématique et accentuel : soit [pat] dans /pod-knìgoj/ « sous le livre », avec [a] du fait de la présence de l'accent sur la syllabe suivante et [t] du fait du [k] suivant, mais [pɔd] dans /pòd-nosom/ « sous le nez », avec [ɔ] du fait de l'accent et [d] normal en position de non-neutralisation.

De telles transcriptions sont toutefois considérées comme non acceptables parce qu'elles aboutissent à représenter de façon différente ce qui est phonologiquement la même réalité : dans *pod komon* et dans *ot koma*, le *d* de *pod* et le *t* de *ot* sont non seulement phonétiquement identiques ([t]), mais ont exactement le même pouvoir différenciatif, *restreint* par rapport à /t/ et /d/, qu'on peut définir, en termes de traits distinctifs, comme celui d'une unité apicale non nasale. C'est ce que marque la transcription /păT-/ , /ăT-/ de Troubetzkoy, avec /T/ dans les deux prépositions, tandis que celle qui fait confiance au contexte offrirait dans /pod-/ et /ot-/ , des finales distinctes.

Pour prendre un exemple dans une langue qui sera plus familière à certains lecteurs, les formes latines *rex*, *regis* seraient, dans une transcription proprement phonologique, rendues, comme /rĕKs/, /rĕgis/, mais, selon les principes exposés ci-dessus, comme /rĕgs/, /rĕgis/. La graphie traditionnelle *rex*, *regis* est, en son principe, phonologique, puisque *x* correspond en fait au produit de la neutralisation de /k ~ g/ + /s/. Il est clair, en tout cas, qu'adopter des transcriptions comme /pod-/ et /ot-/ , comme /rĕgs/, /rĕgis/, c'est sacrifier les résultats de l'analyse phonologique afin de simplifier la présentation des unités significatives : les monèmes *pod*, *ot* et l'équivalent latin de « roi » n'ont alors chacun qu'une seule forme dans tous les contextes où ils apparaissent, à savoir /pod-/ , /ot-/ et /rĕg/.

A considérer les choses de façon superficielle, on peut être amené à assimiler le cas du russe *pod* qui, selon les contextes, se prononcera [pat] (phonologiquement /păt/) ou [pɔd] (phonologiquement /pod-/ ) et, par exemple, celui de l'italien *amico* dont le radical se prononce [amik] devant le -o du singulier, [amič] devant le -i du pluriel. Ne pourrait-on pas dire que, dans les deux cas, c'est le contexte, voire le contexte phonique, qui permet de prévoir une variante ou l'autre du signifiant ? Et il n'en faut pas plus pour que s'estompe, chez ceux qui ne se méfient pas, la différence entre le conditionnement *purement phonique* qui est celui que nous constatons pour tous les avatars de *pod*, et le conditionnement en dernière analyse *grammatical* qui détermine l'alternance /amik-/ , /amič/. Nous nous trouvons là sur la frontière entre la phonologie et la morphologie, entre le domaine des variations phonologiques qui sont toujours imposées par l'environnement phonématique ou prosodique, et

qui s'expliquent synchroniquement, *hic et nunc*, en fonction de cet environnement, et celui des variations de signifiants qui ne sont qu'un legs de la tradition et ne se justifient que par référence à des conditions dépassées depuis des siècles ou des millénaires.

Pour comprendre ce qui se passe dans le cas de *pod*, il faut se convaincre que le Moscovite qui parle sa langue dans des conditions normales ne saurait prononcer un [ɔ] en syllabe proprement inaccentuée ou un [d] devant un [k] immédiatement suivant, pas plus que le Parisien moyen ne saurait articuler un [e] fermé dans une syllabe finale couverte (type CVC dans *sept*, par exemple), ou le Londonien la voyelle de *bit* dans une syllabe accentuée non terminée par une consonne. Établir le système phonologique d'une langue, c'est proprement dégager quels sont les traits phoniques que les sujets qui la parlent sont capables de produire, de distinguer et de combiner pour composer les signifiants de la langue. L'enfant qui apprend à parler acquiert un certain nombre d'habitudes articulatoires qu'il identifie avec certaines impressions acoustiques. Ce sont ces habitudes articulatoires que nous chercherions à déceler et à décrire en phonologie, si les conditions de l'observation et le goût de la formalisation ne nous avaient contraint à élaborer des méthodes qui nous ont souvent fait oublier ce qui était le but final de nos recherches.

Le cas d'*amico* — *amici* est tout autre : rien, sinon le fait qu'il a toujours entendu /amiçi/ comme pluriel d' /amiko/, n'empêcherait un Italien de dire, dans ce cas, /amiki/ ; une tradition parallèle veut que le pluriel de *stomaco* soit *stomachi* /stómaki/. C'est par certaines qu'on compterait les mots italiens qui nous prouvent que les usagers de cette langue n'ont aucune difficulté à prononcer un /k/ devant /i/ ; /k/ et /ç/ sont en italien deux phonèmes distincts et le trait qui les différencie (en termes articulatoires, la profondeur de l'articulation buccale) n'est nulle part neutralisé. Ce n'est certes pas un hasard si la consonne finale du radical *amic-* est une palatale devant *-i* et une vélaire devant *-o* ; mais l'explication est à chercher en diachronie.

Sans doute est-il fréquent que conditionnement phonologique et conditionnement morphologique interviennent dans le cas d'une même unité grammaticale, ce qui n'a pas peu contribué à la confusion. En anglais, par exemple, le signifiant « régulier » du morphème de pluriel se présente sous trois formes

différentes transcrites ici phonétiquement comme [-z], [-s] et [-iz]. Le choix entre ces trois variantes est entièrement déterminé par la nature phonique du dernier segment du radical : [-z] après segment phonétiquement sonore (voyelle, nasale, « liquide », occlusive ou fricative voisée, (-z) et [-ʒ] exceptés), [-s] après segment sourd ([-s] et [-ʃ] exceptés), [-iz] après sifflante ou chuintante. Cependant, le conditionnement n'est pas entièrement phonique. Il l'est dans le cas de *egg-s* [eg-z] dans la mesure où [eg-s] serait impossible dans la langue (notons, en passant, que [eg-iz] serait phoniquement possible). Il l'est dans le cas de *sack-s* /sæk-s/ où /-s/ peut seul figurer à l'exclusion de /-z/ ; on pourrait donc, dans les deux cas, noter un archiphonème /-S/, donc /eg-S/ et /sæk-S/. Il ne l'est pas dans celui de *sin-s* /sin-z/, *ell-s* /el-z/, *plays-* /plei-z/ puisqu'il existe des formes *since*/sins/, *else*/els/, *place*/pleis/ où /-s/ figure dans les mêmes contextes que le /-z/ du pluriel des mots précédents. Arguer d'une frontière morphologique dans le premier cas serait ici sans objet, puisque cette frontière ne correspond pas à une pause virtuelle et n'a pas, en conséquence, à intervenir sur le plan phonologique. Rien n'empêche, dans une présentation pratique de la grammaire de l'anglais, de ne pas distinguer entre le [-z] à sonorité non distinctive de *eggs* et le phonème /-z/ de *sins*. Mais un linguiste ne saurait se dispenser de relever la différence.

Ce qui a beaucoup contribué à brouiller les limites entre phonologie et morphologie, est l'existence de certains automatismes dans les alternances de phonèmes : lorsqu'en 1940, les prisonniers français du camp de Weinsberg, en Würtemberg, ont appris par voie orale (la radio allemande en langue française) la prise du pouvoir par le maréchal Pétain, ils ont désigné ceux d'entre eux qui approuvaient cette action, non comme des *pétainistes*, mais comme des *pétinistes*, c'est-à-dire qu'ils ont automatiquement remplacé le /-œ̃/ de *Pétain* par /-in/ devant la voyelle du suffixe /-ist/ ; c'est au même automatisme qu'on doit *copine* comme féminin de *copain* et, chez beaucoup d'enfants, *maline* à partir de *malin*. Ceci n'implique aucune parenté synchronique particulière entre /œ̃/ d'une part, le segment /in/ d'autre part. Les Français n'ont aucune difficulté à prononcer /œ̃i/, dans *le pain y cuit* par exemple. Sans doute, cette succession ne figure pas ailleurs qu'à la pause virtuelle,

mais on ne peut pas dire qu'elle se réalise phonologiquement comme /ini/ ailleurs qu'à la pause, ne serait-ce que parce que *pétainiste* /petenist/ existe à côté de *pétiniste*. Il y a, en fait, un nombre très considérable d'éléments lexicaux conçus par les locuteurs comme apparentés deux à deux, comme *devin-deviner*, *serin-seriner*, *fin-raffiner*, qui présentent /-œ-/ d'une part, /-in-/ devant voyelle d'autre part. Lorsque la question se pose de former un dérivé à partir d'un mot en /-œ-/ c'est /-in-/ que l'on choisit de préférence à /-en-/ ou à /-iñ-/ (cf. *pétainiste*, *malignité*) parce que /-in-/ est dans ce cas beaucoup plus fréquent.

Dans certains types flexionnels, les alternances de ce type sont si fréquentes qu'il leur arrive de s'imposer dans des éléments du lexique où elles ne figurent pas traditionnellement. Il y a en français des centaines de verbes, dont beaucoup appartiennent au vocabulaire le plus courant, où alternent, dans la prononciation courante /-e-/<sup>10</sup> (prononcé [ɛ]) et zéro. C'est le type de *il jette* /ʒet/, *il a jeté* /aʒte/. Dans les usages « non gardés », populaires et enfantins, il y a tendance à réduire à l'unité les radicaux dissyllabiques de ce type par généralisation du vocalisme zéro lorsque les formes à vocalisme sont relativement peu fréquentes et que le produit est généralement prononçable : *il cache* /kaʃte/, *il cachera*, devenant /ikaʃt/, /ikaʃtra/ sur l'analogie de *cacheter* /kaʃte/ ; cf. aussi /idekɔlt/ sur l'analogie de *décolleté* /dekɔlte/, et même, dans les monosyllabes, par exemple dans [ikrɔv] (*il creve*) à partir de *il est crevé* [krɔve]. Mais il existe une autre tendance à ramener les paradigmes à l'unité, et qui consiste à étendre l'alternance /-e-/ ~ zéro là où la prononciation traditionnelle ne la connaît pas : il arrive que l'auteur de ces lignes laisse, par inadvertance, les verbes *seller* et *sceller*, rares dans son vocabulaire, se modeler sur l'analogie de *déceler* (/ildesel/ ~ /iladesle/) et de bien d'autres.

Il est clair qu'un tel automatisme n'a rien de commun avec celui qui, entièrement conditionné par le contexte phonique aboutit au choix de telle variante de phonème, variante qui peut, en cas de neutralisation, aller jusqu'à ne plus se distinguer de celle, dans le même environnement, d'un autre phonème.

10. Nous supposons, pour l'instant, afin de simplifier les transcriptions et en accord avec un comportement qui n'est pas rare, que la distinction entre *é* fermé et *é* ouvert se neutralise partout, sauf à la finale absolue ; cf., toutefois, les réserves qui seront faites ci-dessous.

Il existe, en français contemporain, une tendance à fermer les [ɛ] en syllabe ouverte non finale donc [mezō] pour *maison* ; cependant la neutralisation de /ɛ/ ~ /e/ n'y est pas tout à fait acquise, puisque beaucoup de locuteurs distinguent le /-ɛrɛ/ d'*enterrer* du /-ɛrɛ/ d'*accélérer*. Mais la neutralisation est générale, à Paris, en syllabe finale couverte où seule s'entend la voyelle ouverte [ɛ]. Au singulier du présent de l'indicatif d'*accélérer*, seul *accélère* [akseler] est possible ; [akseler] est imprononçable. Il y a donc neutralisation et, en notant, comme nous le faisons ici, par /e/ le produit de la neutralisation, on aura /akseler/ en face d'/akselerɛ/.

\*  
\* \*

L'étude des alternances, de leurs conditions d'apparition, et de leur fonction n'épuise pas le programme qu'a tracé Troubetzkoy pour la morphonologie, dans les quelques pages qu'il a consacrées à ce sujet dans le volume 4 des *Travaux*<sup>11</sup> et qu'il n'a fait que développer dans *T.C.L.P.* 5. La morphonologie comprendrait un exposé initial consacré à la structure phonologique des différents types de « morphèmes » de la langue. C'est ici qu'on peut se demander s'il est légitime et recommandable de traiter dans un chapitre spécial censé venir immédiatement après la phonologie, des analogies formelles communes aux morphèmes de certaines classes dont la nature et les conditions d'existence seront exposés ultérieurement. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux donner toutes les indications désirables, relativement aux signifiés et aux signifiants des unités en cause, au moment même où l'on dégage une classe particulière ? Dans la *Morphonologie* du russe, Troubetzkoy commence par un exposé succinct des catégories morphologiques du russe, ce qui est naturellement indispensable si l'on veut pouvoir par la suite se référer au conditionnement morphologique de tel ou tel fait. Mais, dans ces conditions, pourquoi ne pas traiter en une seule fois de tout ce qui se rapporte aux unités significatives ? La seule justification d'un chapitre de morphonologie précédant l'examen des différents types d'unités significatives se trouve dans l'existence d'alternances valables pour l'ensemble de ces unités ou, tout au moins, pour plusieurs

11. *Gedanken über Morphonologie*, p. 160 à 163.

d'entre elles : il peut être utile de dire quelque chose de l'*Umlaut* (sous son aspect synchronique) avant d'aborder la grammaire allemande, puisque ce faisceau d'alternances (/u/ ~ /ü/, /o/ ~ /ö/, /a/ ~ /ɛ/) va se retrouver aussi bien dans la conjugaison que la déclinaison. Reste à savoir s'il faut joindre à ce chapitre initial les traits et les alternances qui caractérisent une catégorie grammaticale particulière. Rien de tout cela ne justifie réellement l'existence d'une morphologie qui aurait un statut analogue à ceux de la phonologie et de la morphologie. La morphologie serait, tout au plus, une annexe de cette dernière et l'on aurait évité bien des confusions si l'on s'était abstenu de suggérer des rapports intimes entre cette discipline et la phonologie par le terme même qui la désignait.

Dans son article *Menomini Morphophonemics*, Bloomfield s'attaque à un type de langues à signifiants très variables représentant, dans les éléments grammaticaux, des alternances de caractère presque général, sinon universel, résultant sans doute fréquemment de conditionnements phoniques qui n'ont cessé d'être déterminants que depuis relativement peu de temps (cf. ci-dessus, le cas de *skučnoj* ~ *večnij* en russe). Il ne s'agit pas seulement, ici, de dégager les alternances et les conditions de leur apparition, mais aussi d'établir, en face de la transcription phonologique, une *présentation graphique du matériel linguistique qui donne, pour chaque unité signifiante, une seule et même représentation*. Appliquée en français, cette transcription morphologique aboutirait par exemple à représenter *au* et *du* comme <a>, <d><sup>12</sup> (ou <aə>, <dəə>), c'est-à-dire qu'*au moulin*, *du moulin* deviendrait <almulæ>, <dlmulæ>, à moins que la nécessité de ne pas transcrire autrement le mot *moulin* et le radical de *moulinet* fasse préférer, pour *moulin*, une graphie <mulin>, dans quel cas (*il*) *mouline* serait sans doute à transcrire <mulinə>. On voit que l'orthographe traditionnelle française se rapproche parfois assez d'une transcription morphologique de la langue. Bien entendu, la nécessité de ne pas séparer *châtain* de *châtaigne* entraînerait, pour ce mot, une transcription <ʃateñ>, pour *malin*, on aurait <maliñ> et pour *sain* <sen>. Ceci pourrait nous amener,

12. Nous utilisons désormais ce type de parenthèses pour désigner une transcription comme « morphologique ».

par exemple, à désigner d'un caractère spécial, disons <ë> la marque de l'imparfait (/ε/ dans *donnait*, /i-/ dans *donnions*) d'où <ildōnë> <nudōnëō> et, pourquoi pas, à représenter le participe passé arabe *maktūb* « écrit » par <ktb5>, à supposer qu'on désigne par <5> le schème<sup>13</sup> *ma-* - *-ū-* du participe passé.

En *menomini*, Bloomfield désigne au moyen de *N* un /n/ qui n'alterne pas avec /s/ devant voyelle d'avant, celui qui alterne étant représenté par *n*<sup>14</sup>; comme on a /ty/ là où la succession de deux formes laisserait attendre /twy/, il emploie <twy> pour /ty/ de façon à réserver <ty> pour /čy/, ce qui lui permet de noter au moyen de <t> les deux membres du couple alternant /t/ et /č/<sup>15</sup>. Ce qu'il appelle « morphonème » (*morphophoneme*) n'est plus l'« idée complexe » correspondant à deux phonèmes qui alternent, mais un signe graphique permettant de préserver l'identité de certains signifiants là même où leur réalité phonologique varie d'un contexte à un autre : la distinction de deux morphonèmes <N> et <n> permet de conserver la forme graphique <ōn-> pour le radical du mot qui désigne le canoe aussi bien au singulier, où ce qui se prononce /ōs/ se transcrit <ōn-ē->, qu'au pluriel où la transcription phonologique est /ōnan/. En fait, Bloomfield et Troubetzkoy opèrent avec des morphonèmes dans des situations identiques : là où l'un transcrit <n>, l'autre parlerait d'un morphonème *n/s*.

Parmi les faits que Bloomfield présente comme des alternances, il se pourrait qu'il y ait quelques neutralisations : lorsqu'on nous dit<sup>16</sup> que « n plus consonne » est « remplacé par h plus consonne » nous pouvons être tenté de croire qu'on a affaire à une neutralisation de l'opposition *n/h*. Mais rien ne nous indique que « n » correspond ici au *phonème* /n/ (c'est-à-dire à <N> aussi bien que <n>) et non au morphonème <n>; s'il s'agit seulement de ce dernier, cela impliquerait que l'on peut trouver /-ent/ (= <-eNt->) en face de /-eht-/ (= <-ent->) et que, par conséquent, il n'y a pas neutralisation. Bloomfield,

13. Un mot arabe est identifié par la combinaison de ses consonnes (en général, trois) porteuses du sens lexical (« écrire ») et de ses voyelles, accompagnées ou non par un affixe, indicatrices de la valeur grammaticale (« participe passé »).

14. P. 109.

15. P. 110.

16. P. 113.

d'ailleurs, termine son article sur un paragraphe où il signale une véritable neutralisation de l'opposition  $\varepsilon/e$  ; il s'agit bien, dit-il, d'un trait phonologique (« phonemic ») là où le remplacement de  $/\varepsilon/$  par  $/e/$  est « universel ». On pourrait donc penser qu'il fait parfaitement la différence entre phonologie et morphologie si, dans la phrase même où il se prononce de façon aussi catégorique, il ne nous signalait qu'il a noté ces cas de neutralisation (« overlapping ») au moyen du *morphonème*  $\varepsilon$ . Il y a donc bien des « morphonèmes » correspondant à des alternances et d'autres qui correspondent à des neutralisations.

La linguistique bloomfieldienne et postbloomfieldienne ne s'est jamais délogée de cette contradiction. Des deux côtés de l'Atlantique, le départ n'a jamais été fait nettement entre phonologie et morphologie : d'un côté, là où l'on opérait avec la neutralisation, parce que la notation des archiphonèmes au moyen de caractères distincts ( $/p\check{a}T- \sim pod-/$ ) aboutissait à des alternances graphiques qu'on n'osait pas passer sous silence dans le chapitre de morphologie ; de l'autre, là où l'on évitait de parler de neutralisation, parce qu'on faisait l'analyse phonologique, sans en tenir compte, c'est-à-dire en posant  $/t/$  là où l'on entendait  $[t]$ ,  $/a/$  là où l'on percevait  $[a]$  (donc  $/pat- \sim pod-/$ ), et que les neutralisations devenaient *ipso facto* des alternances qu'on pouvait chercher à transcender en posant des morphonèmes.

\*  
\*  
\*

Ce qui paraît indispensable, pour se dégager des confusions qui n'ont que trop longtemps régné dans ce domaine, c'est de faire abstraction des difficultés qu'on peut éprouver dans la pratique à classer tel fait comme une neutralisation ou une alternance, et de distinguer catégoriquement au départ deux plans différents. On a, d'une part, le plan des conditionnements exclusivement phoniques où n'intervient *jamais* la nécessité pour le locuteur de faire tel ou tel choix afin que le message corresponde à l'expérience à communiquer : choix de tel ou tel monème déterminant les choix successifs de tels ou tels phonèmes.

On a, d'autre part, le plan où, parmi les unités distinctives possibles dans le contexte phonique considéré, le locuteur en

choisit une, conditionné en cela par le besoin d'employer tel monème (par exemple celui de pluriel en anglais), par la tradition linguistique qui réclame que tel monème ait telle forme dans tel environnement lexical (par exemple /-ən/ dans *oxen*, zéro dans *sheep*) grammatical ou phonique (/z/ après « sonante » ou voyelle, où /s/ ne serait pas impossible, mais changerait le message : /aiv sīn ʒə pleiz/ ~ /aiv sīn ʒə pleis/, ou le rendrait incohérent : /hiz pleiz ar gud/ ~ \*/hiz pleis ar gud/).

Le premier plan appartient au domaine de la phonologie où il s'agit de retrouver la seconde<sup>17</sup> articulation du langage et, de façon générale, de dégager les unités distinctives en montrant en quoi elles s'opposent les unes aux autres. Une fois établie la liste des phonèmes (et éventuellement des archiphonèmes, des tons et des pertinences de place d'accent), les unités distinctives sont livrées au chapitre suivant, celui de la forme des signifiants, auquel appartient le second plan défini ci-dessus. Les gens pressés, ceux pour qui, selon la vieille tradition philologique, les études linguistiques débouchent nécessairement sur la lecture des textes, ou ceux qui ne pensent aborder la linguistique que lorsqu'ils traitent des signes, les unités à double face, sont tentés d'écourter la partie proprement phonologique de la description, voire de la confondre avec l'étude de la forme des signifiants. Les deux plans que nous avons distingués n'en font alors plus qu'un. Mais c'est là remettre en question la contribution la plus importante du structuralisme contemporain à la science linguistique, celle qui représente la première percée au-delà de l'enseignement saussurien, à savoir le dégagement de « valeurs » dans la phonie des langues, la découverte qu'*avant même de participer à la constitution des signes linguistiques*, les éléments phoniques du langage ne s'identifient pas avec la réalité physique qu'on enregistre avec des appareils. Avant de choisir parmi les phonèmes pour faire des mots, le sujet parlant, guidé par une tradition qui s'impose à lui à travers les énoncés qu'il imite, a dû, au cours de son apprentissage de la langue, choisir, parmi les réalités acoustico-motrices, celles qui auraient désormais pour lui une fonction distinctive, une fonction démarcative ou culminative, une fonction expressive, celles enfin qui pou-

17. Elle est la seconde lorsque l'on part de l'expérience à communiquer.

vaient tout au plus lui permettre d'identifier socialement ou géographiquement les locuteurs.

Tout ce qu'on a voulu ranger sous la rubrique « morphologie » est à intégrer à l'étude de la forme des signifiants, étude qu'il faut distinguer de celle des possibilités combinatoires des signes correspondants. Dans la mesure où le « mot » n'est pas retenu en linguistique générale, comme une unité indispensable entre le monème, signe minimum, et la phrase, minimum d'énoncé susceptible de présenter toutes les structures syntaxiques existant dans la langue, il n'y a pas lieu de traiter à part des combinaisons de monèmes à l'intérieur des mots (*travail-i-ons*) et de celles des mots dans la phrase (*Jean travaille*). On pourra distinguer, si la langue le suggère, entre une syntaxe intraverbale et une syntaxe extraverbale. La rubrique « morphologie » sous laquelle on traitait essentiellement des variations de forme du mot et, rapidement et sans rien expliciter, de la syntaxe intraverbale, devient disponible pour désigner l'étude de la forme des signifiants. Si l'on prend une grammaire traditionnelle du grec ou du latin et qu'on y relève tous les faits relatifs à la forme des signifiants, on constatera qu'ils apparaissent tous dans la section intitulée « morphologie » et que les rares paragraphes de cette section qui ne se rapportent pas à cet examen des variations formelles ne donnent rien qui ne soit, d'une façon ou d'une autre, reconsidéré à loisir dans la section syntaxique.

La façon la plus recommandable de présenter la morphologie ainsi conçue dépend naturellement de ce à quoi la description est destinée. Si elle s'adresse à des étudiants qui pratiquent normalement une autre langue, elle ne se présentera pas nécessairement de la même façon que s'il s'agit d'une étude cherchant à dégager la structure propre de la langue. Mais la nature même de la structure linguistique pourra faire préférer un type d'exposition à un autre. Les paradigmes de déclinaison et de conjugaison des grammaires traditionnelles semblent être la façon la plus économique de rendre compte de la morphologie des langues classiques. On voit mal ce qu'on gagnerait à poser, même dans les cas les plus favorables, des morphèmes analogues à ceux avec lesquels nous avons vu Bloomfield opérer : soit, par exemple, <m> qui serait phonologiquement /-em/ après consonne (<militm> pour *militem*), /-ē-/ entre consonne

et /-s/ (<militms> pour *militēs*), longueur de la voyelle précédente entre voyelle et /-s/ (<dominoms> pour *dominōs*), etc. ; ceci permettrait certes de noter par <-m-> l'accusatif partout où il est une réalité distincte du nominatif, mais au prix de combien de conventions initiales. Sans doute, y a-t-il des langues où quelques « morphonèmes » bien choisis (on pourrait conserver le terme) peuvent faciliter l'exposé de la grammaire. Mais rien n'empêche le descripteur d'inventer tel autre procédé d'exposition suggéré par l'examen de la langue à l'étude, y compris, bien entendu, des formules algébriques ne faisant aucune concession à la réalité phonologique des formes réelles : accusatif latin = <-x> ou <-x->, avec un exposé morphologique indiquant les réalisations phonologiques de cet <x>. Il semble, en tout cas, que beaucoup de descripteurs ne seront que trop tentés d'inventer de nouveaux procédés sans trop se préoccuper de savoir si ceux-ci facilitent ou non la besogne pour les lecteurs éventuels.

Il y a probablement peu de langues pour lesquelles il est réellement avantageux de ne pas s'en tenir, dans la présentation scientifique de leur grammaire, à une simple transcription phonologique. Quiconque apprend le russe s'habitue vite à voir paraître /č/ pour /k/ devant le suffixe *-noj*, *-nyj* et ne pourrait que s'énervier de se voir rappeler sans cesse cette évidente alternance. Le linguiste qui, peinant sur son corpus, s'est facilité sa propre besogne en inventant pour lui-même un système mnémotechnique, ne doit pas croire que ce qui a rendu de grands services à l'analyste qu'il était sera nécessairement avantageux pour ses lecteurs dont, au fond, la préoccupation est de retrouver la langue dans son ensemble à partir du détail de la description.

*Sorbonne, Paris.*

---